

Réf. : DEL20261007-76

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS (16)

Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

M. Philippe ROBO, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

Mme. Aurélie LOEZIC, ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie DUBOIS.

M. Clément CHOTARD, ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20261007-76 – SUSPENSION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

Monsieur Pascal JOSSE, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée de la nécessité de suspendre les travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal. Après différents échanges avec le maître d'œuvre, le club de Football (Avenir Campénéac Augan) et les membres de la commission Ressources et au vu des enjeux financiers de l'agrandissement et de la rénovation des vestiaires du stade municipal il est, aujourd'hui, préférable de suspendre la phase de ce projet concernant la rénovation du bâtiment des vestiaires existants. Cette proposition nécessitera quelques modifications mineures dans la partie agrandissement de ce projet et permettra toujours de répondre aux attentes du club football et d'utiliser le bâtiment du vestiaire actuel dans son état. Monsieur Pascal JOSSE précise que ce changement de cap nécessite l'arrêt des travaux pour quelques mois afin de réorienter le projet, à savoir préciser les modifications mineures dans le nouveau bâtiment avec le maître d'œuvre et les entreprises. Précisant que le nouveau bâtiment est aujourd'hui hors d'air et hors d'eau. Monsieur Pascal JOSSE précise aussi que cette suspension nous laissera du temps pour envisager ultérieurement le devenir du vestiaire existant.

Vu la commission municipale “Ressources” du mardi 15 septembre 2026.

Il est demandé au conseil municipal :

D’approuver la suspension des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal.

D’autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur Pascal JOSSE, Adjoint au Maire, décide à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 3 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuver la suspension des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 12/10/2026,
Et l’extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 12/10/2026